UNSA

PROFESSION DE FOI UNSA

A quoi sert la CAP ?

Entre le 3 et le 10 décembre prochains, vous serez amenés à élire vos représentants à la commission administrative paritaire (CAP) des agents de catégorie B.

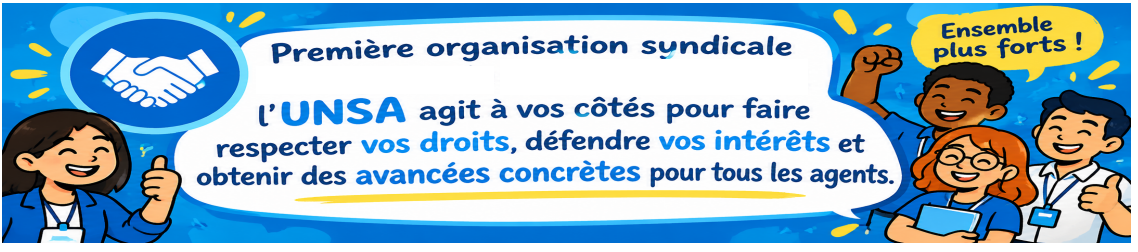
Vos représentants élus en CAP ont un rôle déterminant pour défendre vos droits et intérêts au sein de cette instance

Les CAP traitent des décisions individuelles administratives défavorables aux agents !

1. Les décisions de refus de titularisation ainsi que les mesures relatives aux dispositifs de titularisation des agents de catégorie B.
2. Les décisions faisant droit ou rejetant une demande de congé de formation professionnelle.
3. Les recours exercés à l'encontre des comptes rendus d'entretien professionnel (CREP).
4. Les recours formés contre les décisions relatives au complément indemnitaire annuel (CIA).
5. Les décisions de refus de congés sollicités au titre du compte épargne-temps (CET).
6. Les décisions refusant l'octroi ou le renouvellement d'une autorisation de télétravail.
7. Les décisions rejetant une demande d'exercice des fonctions à temps partiel.

Les commissions administratives paritaires (CAP) siègent également en conseil de discipline pour examiner les propositions de sanctions disciplinaires des deuxième, troisième et quatrième groupes.

L'UNSA a défendu avec détermination les collègues injustement mis en cause, qu'ils aient été victimes d'erreurs administratives ou confrontés à des situations graves de souffrance au travail, telles que le harcèlement, les pratiques managériales inadaptées ou les comportements malveillants.



LISTE DE VOS CANDIDATS

1. MOOTHEN Samuel	T3S	ARS 974	5. RITOURET Frédéric	T3S	DDARS 64	9. COUSTES Françoise	T3S	DDARS 13
2. ROUMEGOU Sylvie	SA	DTAS UNSA	6. ATTAMA Marie-Chantal	SA	DDETS 13	10. EUZET Hélène	T3S	ARS 973
3. SANGNIER Emmanuelle	T3S	DDARS 85	7. GYBELY Stephan	T3S	DDARS 66	11. LE BLANC Marie-Aimée	SA	AC DICOM
4. JEANS-LOUIS Idy	SA	ARS 972	8. SABATINI Véronique	T3S	DDARS 77	12. LUCAS Sylvie	SA	AC DSS CEPS

6 raisons de voter UNSA

UNSA

1. **Un syndicat indépendant,** libre de tout parti politique et de toute influence extérieure.

2. **Un syndicat réformiste,** qui privilégie le dialogue social et l'obtention de résultats concrets pour les agents.

3. **Des représentants de terrain,** qui connaissent vos métiers, vos contraintes et vos réalités professionnelles.

4. **Une présence active au sein des ministères** sociaux, **des Agences régionales de santé (ARS) et des services déconcentrés.**

5. **Une action quotidienne** pour faire respecter vos droits, défendre vos conditions de travail et porter vos revendications auprès des décideurs.

6. **Un syndicat à l'écoute,** qui recherche en permanence l'équilibre entre les intérêts des agents et les exigences du service public.

Un **engagement constant** pour améliorer les carrières, la reconnaissance professionnelle, la rémunération et la qualité de vie au travail. L'UNSA, un syndicat de proximité, utile, **efficace et résolument tourné vers l'action.**

Les personnels de catégorie B : Des compétences et un positionnement incontournable au sein de nos services !

Les corps des secrétaires administratifs, des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ainsi que des agents des agences régionales de santé de catégorie B occupent une place essentielle dans le fonctionnement quotidien des ministères sociaux et du service public.
Ils assurent la continuité de l'action publique, contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques et veillent au bon fonctionnement des services au bénéfice des usagers.
Pourtant, les perspectives de carrière demeurent trop limitées, les effectifs sont souvent insuffisants, les missions évoluent sans toujours être clairement définies et les réorganisations se multiplient, générant de l'incertitude et une dégradation des conditions de travail.
Face à ces constats, l'UNSA agit avec détermination, indépendance et pragmatisme pour défendre les intérêts des agents et obtenir des avancées concrètes : reconnaissance des missions, amélioration des parcours professionnels, renforcement des effectifs et meilleures conditions de travail.
L'UNSA, c'est un syndicalisme utile, proche du terrain et résolument engagé pour faire entendre la voix des personnels et obtenir des résultats.

Les engagements concrets de l'UNSA pour les agents de catégories B

Améliorer les déroulements de carrière

- **Accélérer** les déroulements de carrière et améliorer les grilles indiciaires
- **Aligner** les taux de promotion sur ceux des autres corps de la fonction publique
- **Développer** davantage de passerelles vers la catégorie A

Valoriser les métiers administratifs et techniques

- **Faire reconnaître** l'expertise et les compétences des agents de catégorie B administratifs et techniques au sein des ministères sociaux
- **Mieux prendre en compte** les missions réellement exercées
- **Adapter les organisations** de travail afin de réduire la charge des agents

Défendre les conditions de travail

- **Garantir** un accès effectif à la formation tout au long de la carrière
- **Renforcer** la prévention des risques psychosociaux et améliorer la qualité de vie au travail
- **Faire respecter** le droit à la déconnexion
- **Garantir** un télétravail choisi, accessible et adapté aux besoins des agents

Défendre le service public

- **Valoriser** l'engagement des agents lors des mobilités et restructurations
- **Offrir** de véritables perspectives d'évolution et de reconnaissance professionnelle
- **Préserver** les compétences, les savoir-faire et l'attractivité des métiers





